

es réformes que désira la jeunesse de Montréal (en suppo-

Superstition n'est qu'un mot vague ; à qui s'applique-t-il

Mon incertitude sur ce point ne surprendra personne,

D'ailleurs, pourquoi la superstition qui serait un malheur

M. Escalonne lui-même cette abstraction du présent pour ne

Je le répète, cependant il y a en Canada une population

Un autre moyen d'apprécier ce qu'a voulu dire M. Escalonne,

serait d'obtenir l'aveu précis de la nature des progrès

En parlant d'ignorance, M. Escalonne n'a pas débrouillé

Donc M. Escalonne ne nous a pas dit ce que veut notre

En parlant d'ignorance, M. Escalonne n'a pas débrouillé

M. Escalonne n'a pas désigné les ignorants et n'a pas

M. Escalonne qui n'aime pas le fanatisme, hait par consé-

Comme je l'ai dit, il n'y a pas à refuser M. Escalonne,

parce qu'il n'y a pas à le comprendre assez. La partie la

plus claire de son oraison a été selon moi l'expression de

son dévouement à la belle jeunesse, mais il faut espérer que

ce dévouement pourra lui profiter sans lui faire éprouver

(à M. Escalonne) un second martyre. Ici M. Escalonne ne

court point le risque d'être plongé dans un cachot, comme il

nous apprend que cela lui est arrivé ailleurs, car la portée

réelle des leçons qu'il paraît vouloir inculquer inquiétera peu

les autorités. Mais, ainsi qu'il convient toujours à celui qui

discourt au public, surtout à un professeur de langues, M.

Escalonne sera peut-être à l'avenir plus explicite ; il n'en

aura que plus de droits à exiger que nous sacrifions à l'entendre

"une portion de ce temps qui emporte sur son aile rapide

de nos veilles et nos plaisirs," de même aussi la gloire

de phrases qui n'expriment pas ce qu'elles veulent dire.

UN AMI DU PROGRÈS.

Montréal, 20 octobre 1848.

MONTREAL, 24 OCTOBRE 1848.

LA DESTRUCTION DES IJURONS.

A L'OCCASION D'UNE DÉCOUVERTE FAITE DANS L'ILE

ST. JOSEPH,

(Aujourd'hui Charity's Island.)

Suite.

Une troupe nombreuse d'Iroquois s'établit alors comme

en permanence, au milieu du pays des Hurons. Le premier

grand coup qu'elle porta, fut contre le village de Tenou-

tyne, autrement de St. Joseph, qui contenait plus de 400

familles. Son Missionnaire, le P. Antoine Daniel, un vrai

Pasteur, qui livre sa vie pour son troupeau, s'avança géné-

reusement au devant de l'ennemi afin de ralentir sa marche,

et de laisser à ses néophytes, sur lesquels il venait de faire

descendre du ciel une dernière bénédiction, le temps néces-

saire pour s'échapper. Cependant 700 d'entre eux périrent

avec leur Pasteur dans le sac de ce village. (1)

L'état de détresse des Hurons, inspirait au centre

de la colonie du Canada, de bien justes sujets d'inquié-

tude pour les 40 Français qui vivaient parmi eux. M. D'Ail-

(1) Le 4 juillet 1648.

lehout, gouverneur alors de la province, se hâta de faire

partir quelques soldats arrivés récemment de France, pour

protéger. Mais pendant que cette poignée d'hommes met-

tait en état de défense la mission de Ste. Marie, une armée

de 1000 Iroquois vint détruire de fond en comble, deux des

plus belles bourgades des Hurons, celle de St. Ignace et cel-

le de St. Louis. Les fortes palissades de 15 pieds de haut, et

le fossé naturel qui les défendait, ne purent pas les défen-

dre. Les Pères de Brebeuf et Gabriel Lalemant, chargés

de ces chrétiens ferventes, ne voulurent jamais les aban-

donner à l'heure du danger, et trouvèrent au milieu d'elles

une mort glorieuse, mais dans les plus horribles supplices.

C'était au mois de mars 1649.

La Mission de Ste. Marie, où était depuis près de 10 ans

l'habitation ordinaire des Français, et le centre de leurs opé-

rations, se trouvait voisine du lieu du désastre, et on pou-

vait déjà apercevoir les flammes de l'incendie de St. Louis.

On y apprit bientôt que les vainqueurs, enivrés de leur

triumphes, voulaient pousser jusque là, leur œuvre de sang et

de destruction. Ils se promettaient même d'y trouver

discours. S. H. LE JUGE MONDELET.

A l'ouverture des Séances de Quartiers le 21 octobre 1848.

Nous recevons par l'entremise du président de la société

de tempérance le discours que M. le juge Mondelet vient

de prononcer à l'ouverture des sessions de quartiers. Nous

recommandons spécialement ce discours à l'attention de nos

lecteurs et en général à tous les Canadiens amis de l'œuvre

si belle de la tempérance. — Voici le discours :

Messieurs les Jurés,

La session que nous commençons, sera, comme d'ordinaire,

en octobre, fort laborieuse. Des crimes et des offenses

de toutes sortes et plus ou moins graves, demanderont de

votre part, une enquête judicieuse, impartiale et sévère.

La société a droit à une protection immédiate et constante ;

de là les poursuites et les châtimens inévitables qui frap-

pent les délinquans, comme une mesure de justice, et un

moÿen de répression et de prévention. Jusque là, vos propres

efforts, aussi bien que ceux des personnes qui prennent part

à l'administration de la justice criminelle, ont pour but,

d'atteindre un objet qui est, à vrai dire, la mise en pratique

du droit sacré de la défense.

éducation progresser, et des manières plus douces et plus ai-

ables se répandre parmi le peuple ; l'incendiait, le suicide

et tous les accidens qui marchent à la suite de l'intempéran-

ce, cesser ou devenir bien rares. Et si d'aussi puissans rai-

sons n'avaient aucun effet, n'oublions pas que si l'on emplo-

yait au soutien de l'éducation, les sommes énormes que l'on

dépense pour se procurer des boissons enivrantes, et si l'on

exportait les quantités considérables de grains que l'on con-

vertirait annuellement en poisons liquides, l'on verrait le pays

prendre une attitude toute différente de la présente. Bien

plus, l'intempérance prédisposant le système à subir l'influ-

ence des épidémies et des maladies en général, il importe

que nous considérions sérieusement, si, à la veille du ré-

tour du choléra dont nous sommes menacés, il ne serait pas

sage de notre part, de concevoir quelque moyen de faire dis-

paraître une nuisance qui, de toutes celles que nous devons

craindre, en ôtera les résultats les plus funestes, si on la

laisse subsister, car il est un fait avéré, que partout où ce

terrible fléau s'est montré, les premières victimes ont été des

intempérans.

Messieurs, l'intempérance régnera et fera des ravages tant

que l'on accordera des licences aux hôteliers et aux aubergis-

tes, pour la vente des boissons enivrantes ; et il y aura des

hôtels et des auberges de cette description, tout aussi long-

temps que l'on accordera aux marchands et autres, des li-

cences qui leur permettent de faire ce commerce. Il faut des

hôtels et des auberges pour la réception des voyageurs et

autres personnes ; mais comme on l'a déjà observé, l'an

dernier, de ce qu'on doit donner à manger aux gens, s'ensuit

il qu'on devra leur verser boire un poison mortel ! Il est

clair comme le jour même, que ces liqueurs spiritueuses

sont, sous tous les rapports, pernicieuses à ceux qui en font

usage ; il est donc une mesure qui tout arbitraire qu'elle

parût d'abord, serait bientôt comprise et appréciée par la

société en général, et les législateurs qui auraient le courage

moral de passer une loi enlevant à toutes les autorités publi-

ques, quelles qu'elles fussent, le droit d'accorder non seule-

ment aux hôteliers et aux aubergistes, mais à toutes person-

nes quelconques, des licences pour la vente et distribution

de liqueurs fortes, seraient bientôt comme les bienfaiteurs

de leur pays, leurs noms honorablement inscrits pour toujours.

Ces considérations ne sont pas inopportunes. Il est du

devoir des hommes publics, et surtout des juges, dans une

occasion comme la présente, de faire mention de l'état de

la société, en regard au crime en général, et aux classes par-

ticulières dans les quelles il peut être rangé, de signaler la

cause des désordres, et d'indiquer les moyens de les prévenir.

Assurément, l'on a beaucoup fait dans la ville et à la

campagne pour le progrès de la tempérance. Des actes

d'héroïsme sont là, pour l'attester, et tous les jours, l'admira-

tion universelle se porte sur l'énergie inébranlable, la sagesse

consommée et les efforts les plus louables de toutes les per-

sonnes. Il y a au milieu de nous, des hommes de toutes

origines, de toutes croyances et de toutes couleurs, qui com-

prennent leur responsabilité, et qui se rencontrant sur le mê-

me terrain, la cause de la tempérance étant éminemment la

cause de l'intérêt commun et universel, et de la bienveillan-

ce, de la bonne volonté et de la charité universelle, agissent

entre eux comme des frères, et sont animés envers tous leurs

semblables, de l'amour paternel : leur récompense ici et ail-

leurs, les attend. Mais, messieurs, sans la coopération de

la législature et du gouvernement, la victoire est encore

éloignée.

Élevez donc la voix, Messieurs, parlez sans crainte ; vous

représentez le District, et cette voix des grands jurés retentit

partout le pays. Venant des parties éloignées du vaste

et populeux district de Montréal, vous êtes assurément

ceux dont les opinions et les recommandations ont l'air res-

pect, par cela même, que votre expérience est grande. Comme

hommes, comme chrétiens, vous êtes tous tenus de contri-

buer à donner à la société en général le ton moral qui lui

est nécessaire ; il n'y a pas à se méprendre sur les devoirs

qui se rattachent aux fonctions de la grande Enquête encore

une fois, Messieurs, élevez la voix, vous avez vos consciences

pour appuyer vos procédés judiciaires et énergiques, et le

pays sera avec vous.

Quant au principe fondamental qui doit vous guider dans

l'accomplissement de vos devoirs ordinaires ; il n'admet point

de compromis. Comme les juges, vous devez chercher la

vérité, lorsque vous avez une cause raisonnable de dénon-

cer le coupable, ou d'absoudre l'innocent, faites le, sans re-

garder aux conséquences, sans le moindre égard à la position

sociale de l'accusé, et libres de l'influence d'opinions, de senti-

ment ou de préjugés nationaux, politiques, religieux ou de

section. Tous les hommes sont égaux aux yeux de la loi,

le plus puissant, le plus riche et le mieux lettré, sont sur

le même pied que le plus faible, le plus pauvre et le plus

ignorant. Vous devez toujours demeurer à la hauteur de

voire position, vous tenir au-dessus de tout autre considéra-

tion que celle de votre devoir ; et la seule crainte dont ils soit

permis de subir l'influence, c'est la crainte de Dieu, et celle

de vos consciences.

La cour, Messieurs, sera en tout temps heureuse de vous

assister, si toutefois vous l'en requérez ; et le digne fonction-

naire qui représente la Couronne, sera en cette occasion

comme il l'est toujours, prêt, à un moment d'avis, à vous

aider de son expérience éprouvée.

NOUVELLES LES PLUS RÉCENTES.

Au départ du Niagara, l'habile défenseur de Smith

O'Brien (M. Whiteside) commençait la défense de son cli-

ent ; on ne prévoyait pas quel serait le résultat du procès.

On était presque certain d'avoir une grande famine en Iran-

de. La France le gouvernement a résolu de faire décider par

l'Assemblée nationale que l'élection du président de la répu-

blique aurait lieu [pour le premier président] par l'Assemblée

elle-même et non par le suffrage universel. C'est le désir

de Cavaignac, qui, dit-on, perdrait son élection dans le cas

de suffrage universel, et aurait pour concurrent heureux le

prince Louis-Napoléon. Ledru Rollin fait de ses pieds et de

ses mains, peut amener la France à faire la guerre à l'é-

tranger. Le parti dynastique dont Thiers est chef, paraît

gagner du terrain dans l'Assemblée. Il y a eu à Lyon quel-

ques troubles qui ont été supprimés par la force armée. A

Paris, une partie de la garde mobile s'est mutinée, mais a

été bientôt ramené à ses sentimens plus pacifiques. — Dans

le Grand Duché de Bade, on s'attendait encore à une bataille

entre les troupes et les insurgés attachés à Mulheim. —

La Pologne était très agitée et semblait sur le point de s'insur-

ger. — En Lombardie les choses étaient dans le même état ;

cependant Charles Albert se préparait, dit-on, à lutter de

nouveau contre l'Autriche, et comme on paraissait croire

que celle-ci allait être en hostilité avec la Suisse, on en au-

rait bien pour la liberté de l'Italie. — A Monaco, le peu-

ple [a] consentement du prince] a fait un mouvement révo-

lutionnaire et a décrété son annexion à la République Fran-

çaise, vers laquelle on a envoyé des délégués à cet effet.